

CONSEIL MUNICIPAL

Mardi 11 avril 2023

à 20h00 à la salle Dulcie September

ORDRE DU JOUR

**Approbation du procès-verbal de la dernière séance du conseil municipal en date du 23 mars 2023.
Décisions prises dans le cadre de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales du n°036 au n°061.**

Conventions signées par le maire du n°026 au n°048.

FINANCES

- Compte de gestion 2022 de la commune
- Compte administratif 2022 de la commune
- Affectation des résultats 2022 - Budget de la commune
- Vote du budget principal de la commune - 2023
- Compte de gestion 2022 du budget Eau potable
- Compte administratif 2022 du budget Eau potable
- Affectation des résultats 2022 - Budget Eau potable
- Vote du budget Eau potable - 2023
- Compte de gestion de l'Assainissement
- Compte administratif de l'Assainissement
- Affectation des résultats 2022 - Budget Assainissement
- Vote du budget Assainissement - 2023
- Compte de gestion 2022 Activités Culturelles
- Compte administratif 2022 Activités Culturelles
- Affectation des résultats 2022 - Budget Activités culturelles
- Compte de Gestion 2022 Centre Aquatique
- Compte administratif 2022 Centre Aquatique
- Affectation des résultats 2022 - Centre Aquatique
- Vote du budget 2023 - Centre Aquatique
- Compte de gestion 2022 St Antoine
- Compte administratif 2022 St Antoine
- Vote des subventions de fonctionnement et exceptionnelles 2023 aux associations
- Vote de la subvention de fonctionnement 2023 et approbation de la convention d'objectifs à l'école de musique
- Vote de la subvention de fonctionnement 2023 et approbation de la convention d'objectifs au Comité des Œuvres Sociales
- Vote de la subvention de fonctionnement 2023 « Restos du cœur 77 »
- Vote des subventions de fonctionnement et exceptionnelle 2023 « mémoires de Nangis »
- Vote de la subvention de fonctionnement 2023 « 520ème section des médailles militaires de Nangis » »
- Vote de la subvention de fonctionnement 2023 « Amicale des locataires de la Mare aux curées »
- Vote de la subvention de fonctionnement 2023 « scouts et guides de France »
- Vote de la subvention de fonctionnement 2023 au CCAS
- Vote des subventions de fonctionnement aux budgets annexes
- Vote de la subvention de fonctionnement 2023 aux syndicats
- Signature d'une convention avec les services de l'éducation nationale dans le cadre du dispositif "vacances apprenantes"

**Question(s) diverse(s)
Question(s) orale(s)**

Les séances du conseil municipal sont publiques

Le maire,
Nolwenn LE BOUTER

